



Petites installations photovoltaïques des bâtiments

Démarches à entreprendre pour bénéficier de la subvention communale en complément à la subvention "Pronovo" de la Confédération

Pour obtenir la subvention communale, vous devez préalablement, avant le début des travaux :

1) Contacter le greffe communal ou le municipal responsable de la police des constructions pour signaler votre intention d'effectuer une petite installation photovoltaïque sur votre bâtiment. Remplir le questionnaire « annonce d'installation solaire » dûment complété et fournir les annexes requises.

Pour cela, aller sur le site <http://www.jorat-menthue.ch/enquetes.php>

2) Remplir le formulaire de demande de subvention Pronovo et fournir les annexes requises.

Pour cela, aller sur le site <https://www.pronovo.ch/fr>, et, dans la fenêtre Programmes d'encouragement, sélectionnez la rubrique voulue et suivre la procédure décrite.

Questions concernant le système d'encouragement (rétribution unique ou RPC): Site Internet de Pronovo – Courriel: info@pronovo.ch, tél.: +41 848 014 014

Remarque : la subvention communale, en complément à la subvention Pronovo de la Confédération, ne peut être demandée que pour les petites installations de puissance réalisée entre 2 et 30 kWc qui bénéficient de la rétribution unique (RU). Sur ces bases, les installations de 2 à 30 kWc sont éligibles, mais la subvention communale n'est attribuée que pour une puissance installée comprise entre 2 et 15 kWc.

3) Lorsque vous obtiendrez par écrit un engagement officiel d'attribution de subvention, envoyez une copie au greffe ainsi que le formulaire communal dûment rempli intitulé : Demande à pouvoir bénéficier de la subvention communale en complément à la subvention Pronovo de la Confédération pour une petite installation photovoltaïque. Ceci permettra d'enregistrer le montant qui devra vous être versé après travaux.

Puis, lorsque les travaux seront terminés :

4) Faites la démarche requise par les directives Pronovo, avec toutes les annexes requises, pour bénéficier de la subvention fédérale. La subvention de la commune vous sera versée dès réception par la municipalité de la preuve de l'obtention de la subvention fédérale.



Petites installations photovoltaïques des bâtiments

Demande pour bénéficier de la subvention communale en complément à la subvention "Pronovo" de la Confédération

Par le présent formulaire, je, propriétaire soussigné demande à être mis au bénéfice de la subvention communale pour une petite installation photovoltaïque sur mon bâtiment d'habitation. Conformément aux conditions expliquées dans le document « Démarches à entreprendre pour bénéficier de la subvention communale en complément à la subvention "Pronovo" de la Confédération », j'ai demandé à bénéficier de la subvention fédérale. Ma demande a été agréée et je vous fournis en annexe une copie de la promesse de subvention.

Installation prévue : Surface et puissance en m² / kWc

Installation ajoutée/isolée :/.....

Installation intégrée :/.....

Si installation intégrée, indiquer l'inclinaison du toit :

Jusqu'à 74° 75° et plus

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

Valable dès le 01.01.2022

Montants octroyés et conditions d'octroi (subventions fédérale et communale)
Rétribution Unique (RU) puissance réalisée entre 2 et 30 kWc

		Mise en service		
		jj.mm.aaaa - selon sbv fédérale		
Catégorie d'installation		Contribution fédérale de base (CHF)	Contribution fédérale liée à la puissance (CHF/kWc et < 30kWc)	Contribution communale (CHF) 50% de la contribution fédérale, de 2 à 15 kWc
Ajoutée / isolée	Base	350.00		175.00
	Puissance		380.00	190.00
Intégrée	Base	385.00		192.50
	Puissance		420.00	210.00
	Bonus inclinaison ≥ 75°		250.00	125.00

Ces montants sont indicatifs, la date effective de la mise en service détermine le montant octroyé pour le subventionnement, selon le tarif Pronovo.

Valable dès le 01.01.2022, sous réserve de modifications